

# DOSSIER BOURSES ÉTÉ 2018

## LE REGLEMENT

Le dispositif " Bourse Eté " est une aide financière favorisant la réalisation d'un petit projet de vacances, de proximité, de préférence dans un rayon de 300 km autour de Rennes. L'aide sera en fonction de la dépense réelle prévue et sera plafonnée à 100 euros par personne.

### ► Conditions

- ❖ être âgé de 16 à 20 ans (inclus)
- ❖ habiter Rennes ou l'Agglomération (Rennes-Métropole)
- ❖ réaliser un projet de vacances individuellement ou en petit groupe (3 maximum), se déroulant dans un rayon de 300 km autour de Rennes
- ❖ prendre l'engagement d'établir un compte-rendu pour le 15 septembre au plus tard.

### ► Critères de recevabilité

- ❖ le projet doit démontrer votre capacité d'initiative et d'autonomie, de ce fait il devra être présenté par vous devant un jury,
- ❖ une personne référente, appelée " parrain " doit cautionner le projet en se portant garant de son authenticité, (animateur, assistante sociale, éducateur, ... à l'exclusion des parents),
- ❖ le projet doit être cohérent, réaliste et argumenté, le budget doit être équilibré (les dépenses doivent être égales aux recettes)
- ❖ le projet doit se dérouler au cours de l'été 2018,
- ❖ une même personne ne peut participer à deux projets la même année,
- ❖ **le dossier doit comporter deux pièces justificatives :**
  - une **attestation de l'âge et du domicile** : une photocopie du livret de famille ou de la carte nationale d'identité ou d'un titre de séjour (pour chaque participant)
  - une **attestation d'assurance de responsabilité civile** (pour chaque participant)

### ► PROCÉDURE D'ATTRIBUTION

Après avoir rempli le dossier, le déposer ou l'envoyer au CRIJ Bretagne en respectant ces délais : **au plus tard 10 jours avant le début de la réalisation du projet, et au plus tard le 26 juillet** pour les projets se déroulant après cette date. Vous serez ensuite invité à expliquer votre projet devant un jury qui prendra la décision d'attribuer ou de refuser la bourse demandée.

Une bourse de 100 euros maximum par personne sera envoyée au responsable du projet sur le lieu du séjour par mandat postal ou chèque bancaire. Nous attirons votre attention sur le fait que ces bourses pourront être attribuées dans la limite des crédits disponibles.



**Le dossier doit être déposé ou envoyé au CRIJ Bretagne**

4 bis, cours des Alliés - 35000 RENNES  
Pour tout renseignement : 02 99 31 57 67

# DOSSIER BOURSES ÉTÉ 2018

## CONSEILS

### ► LE DOSSIER

- ✓ il faut écrire lisiblement et remplir chaque rubrique,
- ✓ une argumentation claire et simple est souhaitée pour que le projet soit compréhensible,
- ✓ il faut préciser sur votre dossier, votre (vos) nom(s), adresse(s) et numéro(s) de téléphone sur les deux pages correspondantes,
- ✓ il faut préciser les coordonnées exactes de la poste de votre lieu de vacances, pour faciliter l'envoi du mandat correspondant à la bourse attribuée,
- ✓ bien qu'une aide financière jusqu'à 100 euros maximum peut vous être délivrée, il faudra faire preuve d'un apport personnel pour couvrir la dépense réelle,
- ✓ n'hésitez pas à insérer tout document utile dans votre dossier.

### ► LES AIDES POSSIBLES

Les équipements socio-culturels de Rennes et de l'Agglomération ainsi que le CRIJ Bretagne se tiennent à votre disposition pour vous conseiller lors de l'élaboration de votre dossier.

#### Contacts au CRIJ Bretagne :

[Marie.paqueteau@crij-bretagne.com](mailto:Marie.paqueteau@crij-bretagne.com)

Service Animation - Secteur Citoyenneté  
au 02 99 31 57 67